

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE N° 34/5

- OBJET : - Reconstruction du seuil de la Rivière St-Denis
- Réfection du radier du Canal des Patates à Durand

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Direction Départementale de l'Equipement m'a transmis les dossiers d'appel d'offres de reconstruction du seuil de la Rivière Saint-Denis et de réfection du radier du Canal des Patates à Durand.

En ce qui concerne le radier, il s'agit de la mise en oeuvre d'un revêtement en béton de 50 cm d'épaisseur ancré dans l'ancien ouvrage.

Les travaux de réfection du canal seront accompagnés d'aménagements complémentaires à l'amont du seuil d'entonnement afin d'éviter le transit par le canal des plus gros matériaux charriés par la ravine. Ces travaux complémentaires consisteront en la réalisation d'une lère fosse de piégeage des matériaux d'une capacité d'environ 100 000 m3.

Le présent dossier de consultation qui vous est soumis ne concerne que la réfection des 800 premiers mètres, amont du canal des Patates à Durand.

Les deux opérations qui devront être achevées avant la prochaine saison cyclonique sont divisées en deux tranches :

- une tranche ferme comprenant le seuil de la Rivière St-Denis et 500 mètres de radier ;
- une tranche conditionnelle de 300 mètres de radier.

Le montant de l'opération s'élève à :

- tranche ferme.....	13 670 000 F
- tranche conditionnelle.....	5 915 300 F
TOTAL.....	<u>19 585 300 F</u>

Le financement de la tranche ferme est assuré par :

- subvention Etat au titre de Hyacinthe.....	4 000 000 F
- Ministère de l'environnement	
. au titre de l'année 1981.....	400 000
. report Butor Boucan Launay (1981)	1 935 000
. au titre de l'année 1982.....	2 500 000
Total.....	4 835 000 F

.../...

- FIDOM :	
. au titre de l'année 1981	80 000
. report Butor Boucan Launay (1981)	387 000
. au titre de l'année 1982	500 000
	TOTAL
	967 000 F
- Subvention du Département	967 000 F
- Commune de Saint-Denis	2 901 000 F
	TOTAL
	13 670 000 F
	=====

La tranche conditionnelle sera financée en tout ou partie par les reliquats éventuels de crédits qui pourraient se dégager suite à l'appel d'offres de la tranche ferme ou par tout autre financement restant à déterminer.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- D'approuver les projets qui vous sont présentés ainsi que le mode de financement ;

- De m'autoriser à solliciter les subventions du Ministère de l'Environnement, du FIDOM et du Département ainsi que l'emprunt correspondant à la participation communale ;

- De m'autoriser à lancer les appels d'offres, à traiter avec l'entreprise présentant les offres les plus avantageuses ou à négocier en cas d'appel infructueux.

Je mets la question aux voix.

M. Aristide PAYET - Est-ce que vous pouvez m'expliquer l'expression : "report Boucan Launay (1981) : 1 935 000 F".

M. FOURNEL - L'opération "Boucan Launay" est sortie à l'appel d'offres moins cher qu'on ne le pensait et le financement était déjà en place. On a donc pu en dégager le financement excédentaire et le reporter sur ces opérations.

Le seuil de la Rivière St Denis se trouvera à peu près calé dans l'emplacement du seuil ancien et aura sensiblement la même section et le même profil, si ce n'est qu'il sera créé au centre, un déversoir qui canaliserà les eaux normales.

Il sera réalisé en aval du seuil un tablier d'enrochement artificiel en béton pour recevoir les galets qui traverseront le seuil et éviter ainsi son affouillement. Ce seront à peu près les mêmes éléments que ceux qui ont été mis en protection des berges de la rivière au droit de l'abattoir, sur le Quai Ouest ; le seuil qui est estimé par la D.D.E à 4 millions de francs.

On ne connaît pas encore le résultat de l'appel d'offres. C'est

pour pouvoir éventuellement (si jamais on sort à moins de 4 millions) reporter les crédits sur Patates à Durand qu'on a regroupé les deux opérations, ce qui n'aurait pas été possible, s'il y avait eu des délibérations particulières pour le seuil et le radier du canal des Patates à Durand.

L'appel d'offres a été lancé. Les plis vont être ouverts la semaine prochaine. Les travaux devraient démarrer le 1er Août pour être terminés fin Octobre.

En ce qui concerne le radier du canal des Patates à Durand : sa réfection porterait sur 800 m à partir du seuil, c'est-à-dire 300 m environ au-delà du pont Bellay.

Parallèlement, à titre indicatif, il est prévu de passer un marché pour la réalisation de la première tranche du piège à galets, se trouvant immédiatement à l'amont du seuil ; cela devant être réalisé avant la prochaine saison cyclonique, pour éviter le transfert de plus gros éléments dans le canal ; la deuxième tranche viendra les années suivantes. C'est un dossier indépendant qui passera sans doute au prochain Conseil Municipal.

Cette réfection du radier des Patates à Durand consistera à mettre en place 50 cm de béton au-dessus de la côte théorique du canal tel qu'il était fini.

La première opération sera de reboucher tous les trous en-dessous de cette côte théorique, avec du béton, et en second lieu, on rajoute 50 cm de béton à 350 kg.

Compte tenu des phénomènes de surpression qui pourraient se produire sur le radier du canal, c'est-à-dire qu'à travers la fissuration possible du béton, les infiltrations d'eau, en raison de la vitesse d'écoulement, créeraient une surpression à la limite entre l'ancien radier et la reprise en béton du nouveau radier, il a été prévu deux types d'actions (explications sur plan) :

1°) - Un ancrage de béton constitué des dalles par 12 m de long ;

2°) - Des forages (1/m²) qui seront protégés pour des raisons de mise en oeuvre par des filtres, de façon à ce que le béton ne vienne pas boucher le forage.

Une étude a montré que si on voulait se contenter d'un béton sans aucune précaution d'ancrage ou de création de forage pour les infiltrations, il aurait fallu poser 2 m d'épaisseur de béton, ce qui était complètement irréaliste évidemment, puisqu'on n'a que cinq mètres de hauteur des bajoyers et qu'on aurait eu alors des débordements.

M. Maurice CHANE KUNE - Le joint entre les bases de 12 m est en acier ?

M. FOURNEL - C'est un joint sec avec une espèce de queue d'aronde.

M. FOURNEL - La réalisation de ces travaux sera très délicate ; la D.D.E dans son cahier des charges techniques, a imposé des contraintes absolument draconiennes aux entrepreneurs, en particulier :

- Le nettoyage du radier avant la mise en place d'un premier béton (balayage, enlèvement des déblais, lessivage, arrosage du fond pendant 3 jours avant la première coulée de béton) ;

- L'impossibilité de mettre des adjuvants dans le béton pour assurer une prise plus rapide, ce qui entraîne une fissuration plus importante ;

- L'obligation de mettre des plastifiants pour assurer le minimum de fissuration ;

- L'obligation de recouvrir pendant deux jours chaque dalle bétonnée, d'une bâche arrosée en permanence ;

tout cela afin de limiter au maximum les fissurations dans le béton.

Comme indiqué dans le rapport, il y a une tranche ferme pour les 500 premiers mètres et une tranche conditionnelle pour les 300 mètres suivants. Le canal mesure 1,800 km et la partie non traitée est moins dégradée ; sa réfection sera envisagée plus tard.

LE MAIRE - Cela se fera si nous le décidons ultérieurement.

Dr Gilbert GERARD - Lorsque nous avons visité ce chantier à l'époque, on nous avait présenté un système de pierres coupées comme étant une technique révolutionnaire.

M. Marcel HOARAU - Cela n'a pas marché. Les galets et matériaux ont été véhiculés à une vitesse très grande par le courant.

LE MAIRE - Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*

*Reçu de la Préfecture
de la Réunion
le 16/7/82*